
Réunion de la commission *Emploi, qualifications et revenus du travail*

du 20 mai 2025

Président : Jean-Christophe Sciberras

Synthèse

Les rapporteurs de la commission ont présenté **le programme 2025 de la statistique publique dans le domaine de l'emploi, des qualifications et des revenus du travail**. L'enquête Emploi intègre Mayotte et s'étend aux logements non ordinaires, avec un focus sur la loi Plein emploi et les écarts entre chômage au sens du BIT et inscriptions à France Travail. Les statistiques d'emploi, publiées trimestriellement, seront enrichies par branche et publiées plus rapidement. La Déclaration sociale nominative (DSN) intègre la fonction publique, avec une première publication en mai 2025. Les enquêtes sur la rémunération, le coût du travail et les panels de trajectoires seront actualisées, facilitant l'analyse des évolutions salariales et de l'insertion. Dans le domaine de la santé au travail, les enquêtes Tracov et celles sur les risques psychosociaux seront exploitées, et celle sur la surveillance médicale des salariés (Sumer) rénovée pour une collecte annuelle. Les travaux sur les relations professionnelles, les élections, les ruptures de contrat et emplois vacants se poursuivent. L'analyse des offres d'emploi intègre les compétences vertes. Plusieurs évaluations des politiques publiques seront menées via des bases enrichies.

La commission a ensuite examiné l'impact de la loi Plein emploi sur les indicateurs du marché du travail et notamment sur le taux de chômage au sens du BIT. Cette loi a pour objectif d'assurer un emploi à tous ceux qui sont capables et désireux de travailler, ce qui suppose de bien connaître ces publics. Depuis l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 2025, une grande partie des personnes concernées étant inscrite automatiquement, il s'agit pour France Travail de les accompagner et d'éviter les ruptures de parcours.

- France Travail a présenté le nombre d'inscrits au premier trimestre 2025 et rappelé que l'inscription systématique concerne désormais trois types de publics : les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes accompagnés par une mission locale, et les personnes en situation de handicap suivies par Cap Emploi. Un Réseau pour l'emploi a été créé pour faire converger les actions vers trois types de parcours : professionnel, socioprofessionnel et d'insertion sociale. Le groupe de travail du Cnis consacré à l'impact de cette nouvelle loi sur les statistiques a émis trois recommandations principales : la création de deux catégories statistiques, en miroir des deux nouvelles catégories administratives ; la construction de séries complémentaires, notamment pour suivre la montée en charge du dispositif et l'évolution des inscrits qui ne sont pas demandeurs d'emploi ; l'évolution de la publication trimestrielle de la Dares.

Les résultats du premier trimestre montrent que fin mars la catégorie G (en attente d'orientation) compte près de 900 000 inscrits et la catégorie F (personnes en parcours social) près de 45 000 personnes. Près de 180 000 jeunes sont inscrits en catégorie ABC du fait de leur accompagnement en mission locale. La conjoncture comme l'inscription de nouveaux publics, notamment des jeunes, ont ainsi fait évoluer les catégories historiques, avec une augmentation de 3,9 % pour l'agrégat ABCDE, 4,5 % pour les catégories ABC et 8,7 % pour la catégorie A. Des séries complémentaires ont été créées pour différencier ces effets. France Travail a justifié le nombre de ces inscrits, inférieur aux prévisions, par

des contraintes de temps de traitement et par des décalages avec les estimations confirmés par des tests opérationnels.

- L'Insee a révisé le questionnaire de l'enquête Emploi en continu (EEC) pour mieux mesurer les bénéficiaires du RSA, auparavant largement sous-estimés dans l'enquête : en 2022, l'enquête recensait moitié moins de foyers bénéficiaires que les données administratives. Ce décalage provenait de divergences de périmètre, de définitions et surtout de sous-déclarations. Depuis le 3^e trimestre 2024, tous les membres du ménage sont interrogés, et les questions ont été clarifiées pour distinguer RSA et allocations chômage. Grâce à ces ajustements, la couverture des bénéficiaires dans l'enquête est montée à 90 %. L'effet est significatif sur la mesure des indicateurs issus de l'EEC : entre les 2^e et 3^e trimestres 2024, le taux d'emploi des bénéficiaires est ainsi passé de 20,5 % à 26 %, leur taux de chômage de 50 % à 41 % et la part de bénéficiaires du RSA dans l'enquête Emploi est passée de 4 % à 5 % de la population. Les résultats restent hétérogènes selon l'inscription à France Travail. En conclusion, l'enquête améliore nettement le suivi du marché du travail des allocataires du RSA.

Concernant l'impact de la loi Plein Emploi sur les indicateurs au sens du BIT au 1^{er} trimestre 2025, l'inscription automatique à France Travail n'a pas d'effet direct sur le taux de chômage, mais peut influencer les comportements de recherche d'emploi. Pour les bénéficiaires du RSA, la qualité de la donnée s'est améliorée, permettant de mieux suivre leur contribution aux indicateurs via une décomposition en effets de structure. Une série rétopolée a été reconstituée depuis 2021 pour lisser les évolutions. Pour les jeunes, l'enquête permet de suivre tous ceux de 15 à 29 ans déclarant une inscription à France Travail, avec une méthodologie adaptée. Les effets de la loi restent faibles : le taux de chômage global est quasi stable à 7,4 %, avec une contribution quasi nulle des bénéficiaires du RSA et des jeunes. Leur propre taux de chômage reste élevé (respectivement 43 % pour les bénéficiaires du RSA et 46,2 % pour les jeunes) mais sans variation significative. Les prochaines vagues d'enquête viseront à affiner ces résultats et mieux cibler les jeunes accompagnés.

Cinq enquêtes ont ensuite été présentées pour avis d'opportunité :

- L'enquête Emploi présentée au point principal de la session.
- Les enquêtes annuelles sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss) qui seront désormais élargies aux administrations publiques et aux très petites entreprises.
- L'enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers par lecture des chronotachygraphes permettent de différencier les temps de conduite, d'entretien et d'attente pour mesurer la durée du travail des conducteurs routiers de poids lourds en France métropolitaine.
- L'enquête Formation Employeur annuelle (EFE-a) qui décrit la politique de formation de l'entreprise.
- L'enquête auprès des candidats et candidates des concours de la fonction publique, notamment sous l'angle de la diversité des profils et de l'égalité des chances.

Deux demandes d'accès à des sources administratives ont été soumises, celle de l'Insee vers la direction du Service national et de la jeunesse du Ministère des Armées pour les données des journées de la citoyenneté, et celle de la Dares vers l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale pour les données sur la prestation d'accueil du jeune enfant, sur la gestion des chèques emploi service universel, et sur les travailleurs indépendants et les auto-entrepreneurs.

Ces 7 demandes ont été approuvées par la commission.